

La Commission a remercié le délégué du Royaume-Uni pour sa déclaration et a décidé de faire parvenir ses félicitations au Haut-Commissaire pour les réfugiés pour le magnifique résultat réalisé.

QUATRIÈME COMMISSION

(Questions budgétaires et financières)

Situation financière de la Société des Nations.

La discussion générale sur la situation financière de la Société, y compris l'Office international du Travail et la Cour permanente, a été inaugurée par des déclarations du Secrétaire général et du Président de la Commission de contrôle. La quatrième Commission a été heureuse d'apprendre que, depuis l'Assemblée de 1933, la situation financière de l'Assemblée s'était sensiblement améliorée. Non seulement a-t-il été possible de clore l'année 1933 par un surplus, mais si rien d'imprévu n'arrive pour entraver l'effort vers l'économie, il sera possible d'équilibrer les comptes pour la période financière courante. Le 8 septembre, 74% du total du budget de 1934 avaient été reçus contre 57.8% du budget de 1933 à la date du 10 octobre 1933. En outre, alors qu'à la même époque de l'année dernière, le Bureau international du Travail et la Cour permanente de Justice internationale étaient débiteurs du compte d'avances, les avances accordées à ces deux organisations en 1933 et 1934, ont été remboursées ou seront couvertes en affectant à cette fin une partie de l'excédent de 1933.

Beaucoup moins de critiques ont été formulées, cette année, que par les années passées, au sujet des sur-évaluations. La Commission s'est rendu compte que si les contributions étaient régulièrement payées, il ne serait pas nécessaire de demander des crédits plus élevés qu'il n'en faut pour les dépenses actuelles de la Société. Elle a, d'une manière générale, partagé l'avis de la Commission de contrôle que les diverses propositions présentées pour assurer que les recettes de la Société des Nations correspondent plus étroitement aux dépenses budgétaires, entraîneraient incontestablement des inconvénients encore plus graves que le système actuel; que le seul moyen de remédier à la situation actuelle, qui est peu satisfaisant, réside dans la solution de la question des contributions arriérées et que les principes généraux dont on s'est inspiré jusqu'à présent pour l'établissement des prévisions budgétaires devraient continuer à être appliqués.

Budget de 1935

La Commission de contrôle, d'accord avec le Secrétaire général, a décidé de présenter le budget de 1935 sous une forme nouvelle pour le mettre en harmonie avec le développement qui s'est produit au cours des dernières années dans l'organisation financière et dans la pratique administrative de la Société.

On se rappellera que la principale caractéristique du budget des années 1922-1934 était que, en plus des prévisions afférentes aux services généraux du Secrétariat, y compris les dépenses personnelles, d'entretien et de bureau, il avait été prévu pour chacune des principales activités de la Société un budget distinct couvrant les dépenses de réunions des commissions et des conférences, d'impression et de personnel qui nécessitaient des calculs élaborés pour déterminer le coût de certaines catégories de dépenses en tenant compte de l'organisation toute entière. D'après le nouvel arrangement, les dépenses prévues sont groupées non seulement selon leur nature, mais aussi selon le degré de responsabilité assumée quant à leur provenance et à leur opération. Ainsi, toutes dépenses de voyage sont groupées sous un sous-chapitre, toutes dépenses de déplacement sous un autre, les câblogrammes et les télégrammes sous un troisième. Les dépenses qui proviennent de décisions explicites du Conseil ou de l'Assemblée sont inscrites séparément, de même que toutes dépenses dont le